

Seniors en perte d'autonomie : 30 % de plus d'ici 2050

Insee Analyses Grand Est • n° 211 • Février 2026



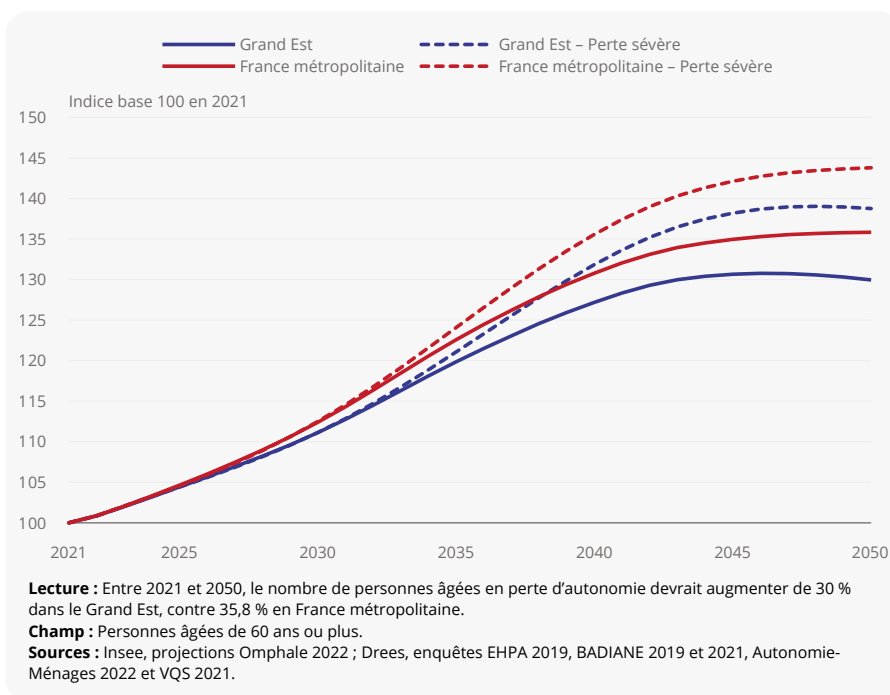
Le nombre de seniors en perte d'autonomie dans le Grand Est augmenterait de 30 % entre 2021 et 2050. Cette hausse serait essentiellement due au vieillissement de la population, même si les progrès en matière de santé permettraient de la freiner. Cette croissance serait particulièrement marquée chez les personnes de 85 ans ou plus. Le nombre de seniors en perte d'autonomie augmenterait plus fortement dans les départements alsaciens et de manière moins prononcée en Haute-Marne et dans les Ardennes. Cependant, entre 2046 et 2070, le nombre de seniors en perte d'autonomie diminuerait de 23 000 personnes dans le Grand Est.

Les projections du nombre de personnes en situation de **perte d'autonomie** à l'horizon 2050 constituent un enjeu majeur pour les politiques publiques. Elles permettent d'anticiper les moyens nécessaires à leur prise en charge et à leur accompagnement médical et social. Dans cette perspective, la présente étude se concentre sur les personnes âgées de plus de 60 ans, désignées comme des **seniors**, une tranche d'âge pour laquelle la perte d'autonomie devient plus courante, et analyse l'évolution de cette population à l'horizon 2050.

Dans le Grand Est, une croissance du nombre de seniors en perte d'autonomie moins rapide qu'en France

En 2021, 173 000 seniors sont en perte d'autonomie dans le Grand Est, ce qui correspond à 11,2 % des personnes de 60 ans ou plus de la région. Si les tendances démographiques récentes se poursuivaient, ce nombre s'élèverait à 225 000 en 2050, soit 30 % de plus qu'en 2021 ► **figure 1**. Un tiers des personnes en perte d'autonomie sont largement dépendantes d'assistance pour les actes de la vie quotidienne : il s'agit de la **perte d'autonomie sévère**.

► 1. Évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie entre 2021 et 2050 dans le Grand Est



En 30 ans, leur nombre augmenterait de 39 %, pour atteindre 79 000 personnes.

Le Grand Est se situe au-dessous de la moyenne nationale. En France métropolitaine, le nombre de

personnes âgées en perte d'autonomie augmenterait de 36 %, quant à celui concernant la perte d'autonomie sévère, il augmenterait de 44 %. La hausse de la perte d'autonomie serait particulièrement forte en Corse (+53 %),

dans les Pays de la Loire et en Occitanie (+45 %). À l'inverse, cette hausse serait moins importante en Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire et dans les Hauts-de-France (entre +22 % et +24 %).

Les progrès dans le domaine de la santé ralentiraient la hausse du nombre de seniors en perte d'autonomie

Dans la région, le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie augmenterait de 0,9 % en moyenne chaque année ► **figure 2**. Cette évolution se divise en trois composantes. Tout d'abord, le vieillissement de la population va structurellement entraîner une hausse du nombre de seniors, ce qui représenterait 98 000 seniors en perte d'autonomie de plus, soit +1,7 point de pourcentage en moyenne chaque année. Ensuite, les migrations peuvent contribuer à modifier le nombre de seniors en perte d'autonomie, notamment les migrations résidentielles des néo-retraités. Dans le Grand Est, cet effet migratoire est quasi nul, les échanges avec les autres régions restant limités. Il participerait toutefois à l'accroissement du nombre de seniors en perte d'autonomie dans le Haut-Rhin, les Vosges et l'Aube.

Enfin, les progrès dans le domaine de la santé feraient considérablement diminuer le nombre de seniors en perte d'autonomie d'ici 2050 : cela contribuerait à réduire le taux de croissance annuel moyen de 0,8 point de pourcentage dans la région, comme au niveau national.

À partir de 85 ans, les personnes en perte d'autonomie seraient de plus en plus nombreuses au fil du temps

D'ici 2050, le nombre de seniors en perte d'autonomie de 85 ans ou plus augmenterait de 64 % ► **figure 3**. Plus particulièrement, celui des seniors de 95 ans ou plus serait multiplié par 2,5, passant de 8 200 personnes à 20 600. En revanche, les moins de 75 ans seraient moins nombreux (-28 %), d'une part, parce que le nombre de personnes de cette classe d'âge baisserait de 10 %, d'autre part, du fait des progrès en matière de santé.

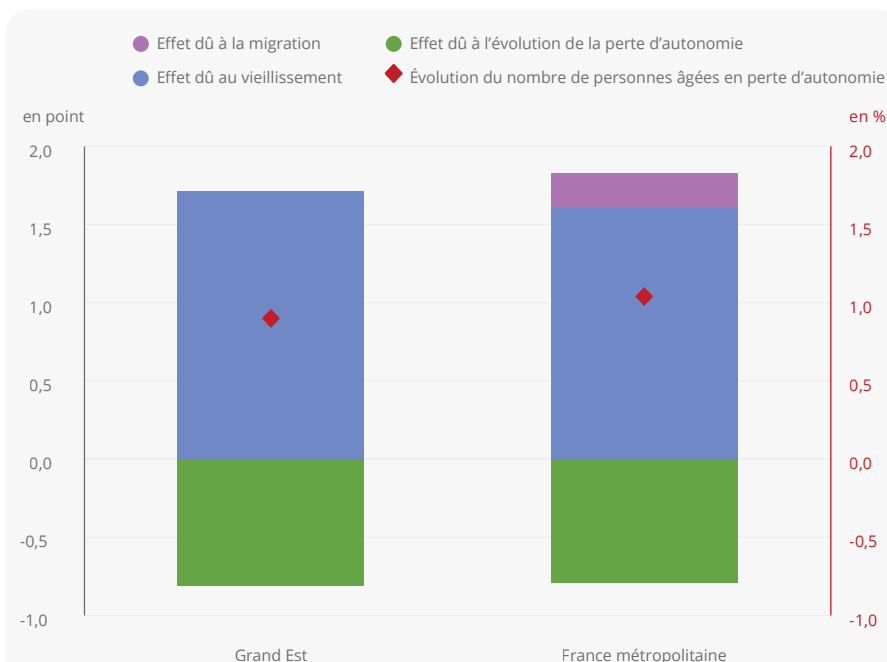
La hausse des effectifs de seniors en perte d'autonomie jusqu'aux années 2050 se ferait en deux temps. Entre 2021 et 2031, elle concernerait surtout les 75-84 ans, tandis qu'entre 2031 et

► Encadré 1 – Le Grand Est, une région insérée dans une zone frontalière vieillissante

Dans les pays frontaliers du Grand Est, les enjeux liés au vieillissement sont également présents. À l'échelle des régions, côté allemand, le nombre de seniors de l'arrondissement de Gernersheim augmenterait de plus d'un quart d'ici 2050. En Belgique, dans l'arrondissement d'Arlon, ce nombre serait en hausse de moitié, tandis que dans ceux de Neufchâteau et de Dinant, l'accroissement serait proche d'un tiers.

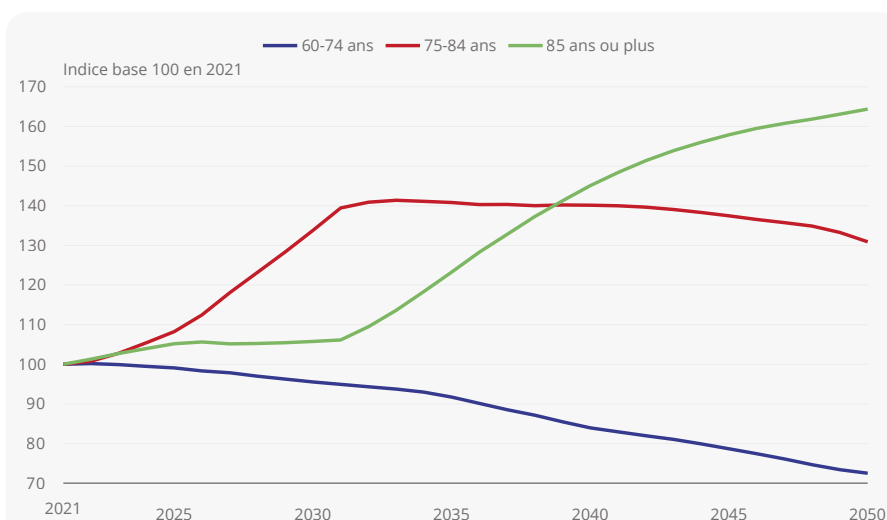
La même tendance serait observée en Suisse dans le canton de Bâle et côté français dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Meurthe-et-Moselle. Au Luxembourg, si les tendances démographiques récentes se poursuivaient, le nombre de personnes de 60 ans ou plus doublerait d'ici 2050. Ainsi, les flux de travailleurs frontaliers dans cette région pourraient s'intensifier dans les prochaines années dans le secteur sanitaire et social.

► 2. Décomposition du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie entre 2021 et 2050



Lecture : Sur la période 2021-2050, le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie augmenterait de 0,9 % par an dans le Grand Est, contre 1,04 % en France métropolitaine. L'amélioration de la santé des seniors et donc de leur autonomie contribuerait négativement à cette évolution, à hauteur de -0,81 point de pourcentage par an. **Sources :** Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie-Ménages 2022 et VQS 2021.

► 3. Évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie selon l'âge dans le Grand Est



Lecture : Entre 2021 et 2050, le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie entre 60 et 74 ans diminuerait de 27,5 %. **Sources :** Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie-Ménages 2022 et VQS 2021.

2050, cette croissance affecterait plutôt les personnes de 85 ans ou plus. En effet, la première génération du baby-boom, née après la Seconde Guerre mondiale, a atteint l'âge de 75 ans dès 2021 et atteindra les 85 ans à partir de 2031.

Dans le Grand Est, les femmes représentent les deux tiers des seniors en perte d'autonomie. Leur nombre augmenterait de 31 %, soit 3 points de plus que les hommes. Inversement, le nombre d'hommes en perte d'autonomie sévère serait en hausse de 42 %, contre 37 % pour les femmes. Avec la convergence des **espérances de vie**, de plus en plus d'hommes atteignent le très grand âge, où la perte d'autonomie est plus fréquente. Le nombre d'hommes en perte d'autonomie sévère s'accroît ainsi plus vite que celui des femmes.

Le nombre de seniors en perte d'autonomie augmenterait plus fortement dans les départements alsaciens

Dans le Grand Est, les départements les plus touchés par l'augmentation du nombre de seniors en perte d'autonomie seraient le Haut-Rhin et le Bas-Rhin (+49 % et +46 %) ► **figure 4**. Au contraire, les moins affectés par cette évolution seraient la Haute-Marne et les Ardennes (+9 % et +11%). Le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle seraient les départements comprenant le plus de personnes âgées en perte d'autonomie à l'horizon 2050. Ils représenteraient à eux trois 56 % de la population des seniors en perte d'autonomie.

La population de la Haute-Marne et des Ardennes étant déjà relativement âgée en 2021, l'évolution du nombre de seniors, y compris en perte d'autonomie, y sera donc plus faible que dans les autres départements. À l'inverse, dans les départements alsaciens où la population est aujourd'hui plus jeune, l'effet du vieillissement devrait être plus marqué, entraînant une forte hausse du nombre de seniors en perte d'autonomie.

Entre 2046 et 2070, le nombre de seniors en perte d'autonomie diminuerait de 23 000 personnes dans le Grand Est

Dans le Grand Est, le nombre de seniors en perte d'autonomie atteindrait un pic en 2046 : 226 000 personnes. À partir de cette date, il se stabiliserait avant de diminuer progressivement de

► Encadré 2 – Les différents scénarios de perte d'autonomie

Les projections démographiques reposent sur différentes hypothèses d'évolution. Dans le cadre de cette étude, trois scénarios concernant les taux de perte d'autonomie modérée ont été envisagés.

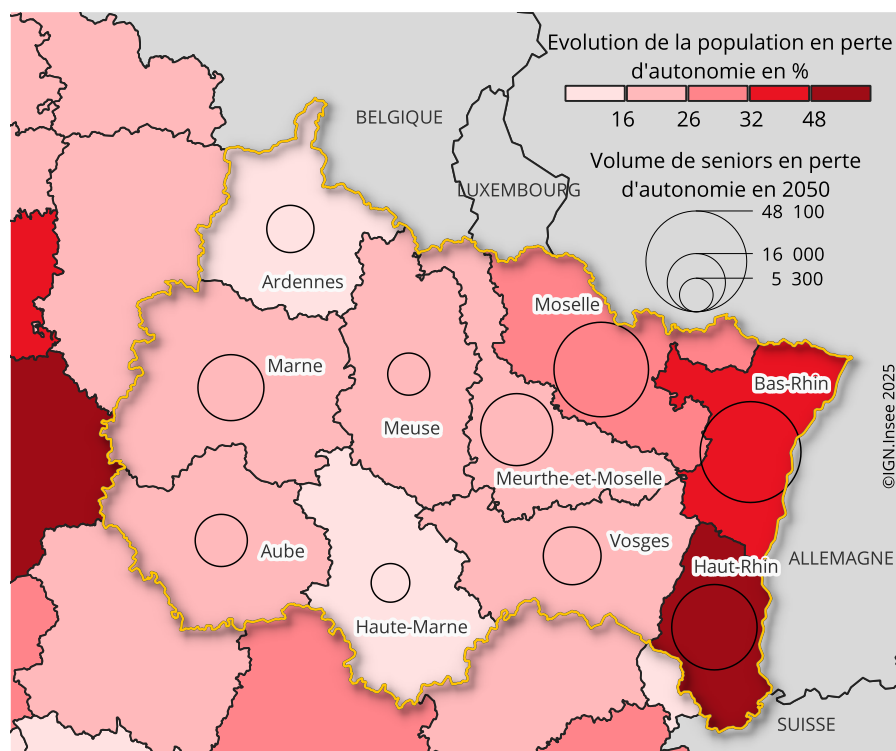
Le premier correspond à l'**hypothèse de base**, également appelée « hypothèse intermédiaire ». Elle suppose que les années supplémentaires d'espérance de vie gagnées sont des années vécues sans perte d'autonomie. L'espérance de vie à 60 ans des femmes augmenterait de deux ans d'ici 2050 et celle des hommes de quatre ans. Ainsi, une femme de 60 ans vivrait encore 28,5 ans en moyenne et un homme 26 ans.

Le deuxième scénario repose sur une **hypothèse optimiste**, selon laquelle l'espérance de vie sans perte d'autonomie progresserait plus rapidement que l'espérance de vie totale. Chaque année supplémentaire d'espérance de vie à 60 ans se traduirait alors par un gain de 1,1 an d'espérance de vie en autonomie, conformément aux tendances récentes estimées par les experts de l'autonomie consultés par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

Enfin, l'**hypothèse pessimiste** considère que les gains d'espérance de vie se répartissent entre années avec et sans perte d'autonomie selon la structure observée de l'espérance de vie à 60 ans en 2021.

Dans le cadre de cette étude, il a été choisi d'appliquer uniquement l'hypothèse de base.

► 4. Croissance du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie par département entre 2021 et 2050



Lecture : Entre 2021 et 2050, dans le Haut-Rhin, le nombre de seniors en perte d'autonomie augmenterait de 49 %.

Sources : Insee, projections Omphale 2022 ; Drees, enquêtes EHPA 2019, BADIANE 2019 et 2021, Autonomie-Ménages 2022 et VQS 2021.

0,4 % par an, pour atteindre 203 000 en 2070. Cette baisse s'expliquerait par l'amélioration de l'état de santé des personnes âgées, qui finirait par compenser l'augmentation et le vieillissement de la population des seniors. En outre, les personnes de la première génération du baby-boom auront presque toutes disparu après 2046.

À l'échelle nationale, ce pic interviendrait plus tard, en 2052 : le nombre de seniors

en perte d'autonomie se stabiliserait alors, avant d'amorcer une légère baisse à l'horizon des années 2070, estimée à -0,2 % par an. ●

Perrine Kauffmann, Melvyn Sembach (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur insee.fr

► Sources

Enquêtes conçues par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère chargé des solidarités :

- L'**enquête Vie quotidienne et santé (VQS)** est réalisée auprès de 334 000 personnes vivant en France dans un logement ordinaire entre février 2021 et avril 2022, elle permet de connaître le nombre de personnes ayant des difficultés dans les actes de la vie quotidienne, en vue d'étudier les disparités entre départements pour ce qui concerne le handicap et la perte d'autonomie.
- L'**enquête Autonomie-Ménages 2022**, volet Individus, a été réalisée en France métropolitaine auprès de 35 000 personnes vivant dans un logement ordinaire, entre décembre et avril 2022. Elle permet de décrire finement la situation des personnes vivant à domicile par rapport aux formes de handicap et de perte d'autonomie.
- L'**enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)** recueille tous les quatre ans des informations sur l'activité des établissements médico-sociaux accueillant les personnes âgées, ainsi que sur le personnel qui y travaille et les personnes âgées qui y résident.
- La **base de données interadministrative des ESMS (établissements ou services sociaux ou médico-sociaux), BADIANE**, est un fichier à vocation d'études et de recherches, rassemblant chaque année des informations relatives au fonctionnement, à l'activité, au personnel et au public accueilli dans les structures intervenant auprès des personnes âgées.

Omphale (outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves) est une application développée par l'Insee qui comprend un modèle théorique de projection de la population, des bases de données démographiques, des techniques d'analyse démographique et des outils de construction de scénarios pour le futur. Dans le cadre de cette étude, les projections s'appuient sur le maintien d'un solde migratoire avec l'étranger constant à partir de 2020, sur une hypothèse d'allongement tendancielle de l'espérance de vie observée au niveau national et sur des hypothèses sur l'évolution de l'autonomie ; l'hypothèse de base retenue dans cette étude étant que les années d'espérance de vie gagnées à 60 ans seraient des années sans perte d'autonomie.

► Pour en savoir plus

- **Dufeutrelle J., Pucher O., Louvel A.**, « 700 000 seniors en perte d'autonomie supplémentaires d'ici 2050 », Insee Première n° 2078, octobre 2025.
- **Frey G., Martin B., Villaume S.**, « Dans le Grand Est en 2021, la perte d'autonomie concerne 7 % des seniors à domicile », Insee Analyses Grand Est n° 171, décembre 2023.
- **Horodenciu L., Kauffmann P.**, « Dans le Grand Est, près d'un septième de la population en moins d'ici 2070 », Insee Flash Grand Est n° 64, novembre 2022.

► Définitions

Les **seniors** sont les personnes de 60 ans ou plus.

La **perte d'autonomie** est l'impossibilité pour un senior d'effectuer sans assistance certains actes de la vie quotidienne, dans son environnement habituel. Une personne est en perte d'autonomie si son groupe iso-ressource (GIR) est compris entre 1 et 4 : il s'agit d'une mesure administrative de la perte d'autonomie qui classe les individus en fonction du niveau d'aide dont ils ont besoin pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. Cette mesure prend en compte les difficultés rencontrées par les personnes tant sur le plan physique (s'habiller, s'alimenter, se déplacer à l'intérieur ou à l'extérieur de chez soi par exemple) que sur le plan psychique (s'orienter dans le temps et l'espace par exemple). Pour les personnes résidant en établissement, le GIR est celui qui est attribué par les équipes médico-sociales ; pour les personnes vivant à domicile, il s'agit d'une estimation réalisée grâce aux variables du questionnaire de l'enquête Autonomie de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

Les personnes confinées au lit ou au fauteuil, mais aussi celles dont les fonctions mentales sont altérées et nécessitent une surveillance permanente, sont considérées en **perte d'autonomie sévère** (leur GIR est égal à 1 ou 2).

L'**espérance de vie** (à un âge donné) correspond au nombre moyen d'années qu'une génération fictive de personnes peut espérer vivre en étant soumise, à chaque âge, aux conditions de mortalité d'une année donnée. En France, elle est calculée selon la méthode Ehemu.

